

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 du mois de mars à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil d'administration de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Madame Rosa PERSONNAZ, Vice-Présidente du CCAS*, dûment convoqués le 1^{er} mars 2024.

Présent(s) : Le président, Marc Genoud,

La vice-présidente, Rosa Personnaz, JF Baudet, MT Dubettier, C. Decroux, C. Pasqualini

Procuration : M. Bourguignon donné à M. Genoud, F. Bechetoille donné à R. Personnaz

Absent(s) : S. Tugler-Rossi, P. Meylan, S. Casabianca

Le secrétariat a été assuré par : MT Dubettier

En exercice :	11
Présents :	06
Votants	08
Dont pouvoirs	02

N° 2024-06

FINANCES- ADMR Attribution d'une subvention

Considérant l'intervention de l'association d'aide à domicile de Collonges-Sous-Salève auprès d'habitants de Beaumont,
Considérant que la demande de participation du CCAS est basée sur le nombre d'heures effectuées, hors A.P.A., aide sociale et hors mandataire,
Considérant que l'ADMR est intervenue auprès de 10 bénéficiaires de Beaumont pour 477 heures d'intervention en 2023.
Compte-tenu du déficit prévisionnel,

Il est proposé au conseil d'administration du CCAS, qui accepte à l'unanimité, d'attribuer une subvention à l'ADMR d'un montant de 145.00 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

M.T. DUBETTIER



Le Président

Marc GENOUD



Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

25 MARS 2024

ARRIVEE
3

Certifié exécutoire
A Beaumont,
Le Président,

